



APPEL À RÉSIDENCE ARTISTIQUE ÉTÉ 2024 RÉSIDENTE VORTEX / DIJON



Ateliers de fabrique artistique implantés au cœur d'une friche industrielle et culturelle en périphérie de Dijon, Les Ateliers Vortex proposent un programme annuel de cinq à six expositions et des résidences, orientées vers la jeune création contemporaine.

La résidence Vortex, proposée chaque été depuis la création de l'association, permet à un·e artiste de déployer un projet inédit en bénéficiant de l'ensemble des ressources matérielles et humaines du lieu.

Le site a la particularité d'être un espace de production et de diffusion d'art contemporain.

Il s'organise sur deux espaces ; le rez de chaussée abrite les ateliers de fabrication et de production ainsi que des commodités, et l'étage offre un plateau d'exposition de 130m².

Les artistes disposent des ateliers de fabrication (bois, métal, sérigraphie) et sont accompagnés par l'équipe du lieu (un régisseur, une coordinatrice, les co-fondatrices du lieu et un·e volontaire en service civique).

Pour cette 13^e édition, Les Ateliers Vortex proposent l'accueil en résidence d'un·e artiste sur une période de deux mois (juillet et août) dotée d'une bourse de 4000 euros.

La résidence est suivie d'une exposition qui présente les œuvres produites durant cette période.

- L'artiste invite un·e auteur·rice pour écrire un texte de forme libre pour accompagner l'exposition.
- Une sérigraphie est éditée en parallèle de la résidence.
- Une conversation est organisée pendant l'exposition, entre l'artiste et un·e intervenant·e de son choix.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE

DURÉE

Résidence de onze semaines entre le 2 juillet et le 12 septembre 2024.

MODALITÉS

L'appel à candidature est ouvert aux artistes sans limite d'âge, inscrits à l'URSSAF AUTEUR Limousin. L'artiste est invité·e à expérimenter et poursuivre ses recherches personnelles, en résonance ou non avec le contexte du lieu de résidence.

La résidence sera suivie d'une exposition présentée du 13 septembre au 26 octobre 2024.

L'artiste sélectionné·e s'engage à être présent sur place au moins sept semaines durant la résidence et à assurer le démontage de son exposition à l'issue de celle-ci, lors de sa venue pour la conversation.

PRODUCTION

L'association s'engage à apporter un soutien technique à l'artiste lors de la production des œuvres ainsi que lors du montage et du démontage de l'exposition.

COMMUNICATION

L'association s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication ainsi que l'organisation du vernissage.

CONVENTION

Une convention sera rédigée entre l'association Les Ateliers Vortex et l'artiste.

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Bourse de résidence : 1200 euros
- Frais de réalisation des œuvres plafonnés à hauteur de 1500 euros
- Droit de présentation : 800 euros
- Allocation de séjour (transport, per diem...) : 500 euros

HÉBERGEMENT

L'association prend en charge un aller-retour en amont de la résidence afin que le lauréat ou la lauréate puisse découvrir les espaces de production et d'exposition des Ateliers Vortex. L'hébergement de l'artiste est pris en charge par l'association.

TEXTE

Les Ateliers Vortex allouent la somme de 200 euros à l'écriture d'un texte de forme libre sur, ou en lien avec l'exposition, pour la rédaction duquel l'artiste choisira l'auteur·rice.

SÉRIGRAPHIE

L'artiste est également invité·e à concevoir une sérigraphie, tirée en quarante exemplaires numérotés et signés dont dix lui reviennent, imprimée aux Ateliers Vortex par Julian Lagoutte, un sérigraphe professionnel. Son lancement a lieu le soir du vernissage.

CONVERSATION

Les conversations, associées à chaque exposition monographique, invitent à porter un regard nouveau sur la pratique des artistes et leurs préoccupations. Au terme de l'exposition, Les Ateliers Vortex proposent à l'artiste de participer à une conversation en public autour des thématiques explorées dans son travail.

Créant la rencontre entre un artiste et un professionnel·le d'un autre domaine, ces discussions traduisent la volonté de rendre visible les questionnements actuels des artistes, au delà du champ de l'art, et de permettre à tous les publics de partager ces réflexions et leurs interrogations.

Cette intervention fait l'objet d'une rémunération de 100 euros pour l'artiste et son invité·e ainsi que la prise en charge de leurs frais de transport et d'hébergement.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE 2024

- Résidence de 11 semaines du 2 juillet au 12 septembre 2024.
- Exposition de l'artiste : du 13 septembre au 26 octobre 2024.
- Conversation : 26 octobre 2024.

CANDIDATURES

Dossier et note d'intention sont à téléverser au format PDF intitulé « NOM_2024_PORTFOLIO » et « NOM_2024_NOTEDINTENTION » n'excédant pas 20Mo à l'adresse :

<https://lesateliersvortex.com/appel-a-candidatureresidence/>

Les dossiers de candidatures comprendront :

- Un curriculum vitae à jour,
- Une présentation du travail comportant des visuels,
- Une note d'intention présentant votre projet et vos motivations pour cette résidence.

Date limite de dépôt des candidatures : 28 janvier 2024 (inclus).

Chaque candidat recevra une réponse par mail à la fin du mois de mars 2024.

En raison du grand nombre de dossiers de candidature reçus chaque année, il nous est malheureusement impossible d'apporter à chacun des précisions sur le motif de refus de sa candidature.

Pour plus de renseignements sur l'espace d'exposition, consultez notre site internet et nos réseaux : www.lesateliersvortex.com.

Les Ateliers Vortex bénéficient du soutien de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, de la Ville de Dijon, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de la Côte-d'Or, du FDVA et du Studio Mustard.

Ils font partie des réseaux Seize Mille et Arts en Résidence.

